

Initiatives ministérielles

Les provinces envisagent toutes sortes de mesures pour rationaliser et rentabiliser leur système de santé.

Presque toutes les provinces ont commandé un rapport qui énumère les mesures à prendre. Il y a le rapport Seaton en Colombie-Britannique. L'un des problèmes qui se posent concerne le nombre et la répartition des médecins. Il y a un consensus. Il ressort de tous les rapports qu'on forme probablement 500 médecins de trop par année au Canada, qu'il y a beaucoup trop de médecins dans les régions urbaines et pas assez dans les régions rurales et que c'est là un problème auquel les provinces devront s'attaquer en collaborant avec le gouvernement fédéral pour déterminer les moyens d'égaliser la répartition des médecins à l'échelle nationale.

Voilà une des choses que les provinces devront faire. Il leur faudra sûrement mettre en place plus de programmes communautaires comme solution de rechange aux soins en établissement. Tous les rapports sont d'accord là-dessus.

L'un des problèmes, c'est que les compressions du gouvernement fédéral privent les provinces de l'argent dont elles auraient justement besoin pour lancer de nouveaux programmes, innover en matière de services de santé et évaluer les soins de santé existants. Les provinces sont donc moins en mesure de prendre les mesures d'efficacité économique qui s'imposent pour que le système de santé se maintienne. Il y a, dans notre système de santé national, des problèmes auxquels il faut s'attaquer, mais il faut le faire dans le cadre de la collaboration fédérale-provinciale. Or, ce que je trouve odieux dans ce projet de loi, c'est qu'il détruit le partenariat qui existe entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

• (1200)

[Français]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois vous avouer que je n'avais pas prévu prendre la parole sur ce projet de loi là ce matin, mais après avoir entendu ce qui s'est dit ici depuis le début de la séance ce matin, je me sens obligé de prendre la parole et de tenter d'expliquer aux Canadiens et aux Canadiennes qui nous écoutent l'idée de ce projet de loi, le projet de loi C-20, et la réalité canadienne.

Malheureusement, monsieur le Président, lorsqu'on entend les commentaires des collègues de l'autre côté de cette Chambre, on n'y fait pas part de la réalité canadienne. On entend des propos qui se rapportent au rêve passé ou à un rêve futur, mais ce n'est pas la réalité.

Qu'est-ce que c'est, la réalité canadienne, monsieur le Président? D'une part, il y a, au Canada, le gouvernement fédéral qui distribue aux provinces des sommes d'argent annuellement. Et il le fait de deux façons, par le biais de deux programmes complètement différents. Le premier est par la voie du financement des programmes établis par lequel, monsieur le Président, toutes les provinces reçoivent un montant d'argent égal selon le nombre d'habitants qui y résident. Il y a également un autre programme qui s'appelle le programme de péréquation où les provinces dites moins riches reçoivent des montants d'argent supplémentaires de la part du fédéral. Ce sont les deux principales sources de financement des provinces provenant du gouvernement fédéral.

Ce dont on a entendu parler ici ce matin, monsieur le Président, c'est de santé, d'hôpitaux, etc., et que l'argent donné par le fédéral ferait en sorte que la santé, les hôpitaux, etc., iraient moins bien dans les provinces. Monsieur le Président, il n'y a rien de plus faux que cela! On n'a pas cité de chiffres ce matin ou plutôt, on en a cité, mais ils ne correspondent pas toujours à ce qu'il faut regarder.

En 1984-1985, le gouvernement fédéral, par le financement des programmes établis, donnait aux provinces 14,5 milliards de dollars. En 1990-1991, monsieur le Président, au niveau du financement des programmes établis, c'était un peu plus de 20 milliards de dollars, 20,1 milliards. En 1991-1992, il s'est agi de 20,4 milliards; en 1992-1993, c'est 20,6 milliards aux provinces uniquement pour ce qui est du financement des programmes établis, communément appelé le FPE. Cela, monsieur le Président, est réparti, comme je l'ai souligné, équitablement à travers toutes les provinces, par habitant.

J'en viens maintenant à la péréquation, monsieur le Président. En 1984-1985, ce fut 5,4 milliards; en 1990-1991, 8,1 milliards; en 1991-1992, 8,465 milliards, presque 8,5 milliards; et en 1992-1993, 9 milliards de dollars. La péréquation, comme je l'ai souligné, va aux provinces moins riches, celles qui en ont besoin pour continuer à assurer à leurs citoyens les besoins nécessaires que le Canada a voulu se donner, que les provinces ont voulu se donner.

Or, monsieur le Président, si on regarde cela, de 1984-1985 à 1991-1992, il y a eu une augmentation majeure dans les deux principaux programmes. Si j'en viens par exemple au Régime d'assistance publique du Canada, qui s'applique dans toutes les provinces sauf au Québec, en 1984, il s'agissait de 4 milliards, en 1990-1991, c'était 6 milliards, 1991-1992, 6,3 milliards et en 1992-1993, 6,6 milliards de dollars.